



Assistant/e administratif/ve au Label Fait Maison (50%)

L'Association Promotion du Fait Maison a lancé le **Label Fait Maison** dans la restauration en Suisse romande en septembre 2017 afin de promouvoir les établissements qui font de la vraie cuisine ! Ce label rencontre un franc succès auprès des restaurateurs (+500 établissements labellisés et en cours d'affiliation) et consommateurs. Le déploiement alémanique a démarré en 2022. L'Association a besoin d'agrandir son secrétariat et recherche son ou sa future assistant/e qui se lance avec une petite équipe dynamique pour poursuivre l'aventure.

Profil :

- Très bonnes connaissances FRA - ALL (oral, écrit) niveau B2
- CFC employé/e de commerce ou équivalent
- Maîtrise des outils informatiques
- Bonnes capacités rédactionnelles
- Aisance dans le relationnel
- Bonnes connaissances des différents médias sociaux
- Curieux(se) ouvert(e) d'esprit et ayant un intérêt pour le monde de la restauration et la communication
- Rigoureux(-se), organisé(e), autonome, proactif(-ve) et réactif(ve)

Tâches (fra/all) :

Administration

- Suivi des nouveaux membres et des différentes demandes des labellisés
- Facturation cotisations membres
- Suivi administratif des contrôles
- Prospection : envoi de dossiers et suivi
- Statistiques

Promotions - marketing - communication

- Soutien dans la communication (suivi réseaux sociaux, newsletter, etc)
- Soutien organisation des actions promotionnelles / semaines découvertes
- Soutien organisation et présences sur foires et événements
- Contacts avec différents guides pour référencer les membres

Date d'entrée en fonction : 03 janvier 2023

Type de contrat : CDD d'un an à 50%, évolution du taux et contrat en CDI possible en 2024 selon atteinte des objectifs.

Lieu de travail : Pully
idéalement une demi-journée du lundi au vendredi, à discuter.

Veuillez envoyer votre dossier complet (lettre de motivation, CV, copie certificats) d'ici au 16 décembre 2022 à carine@labelfaitmaison.ch. L'allemand est indispensable. Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.